

La mutuelle qui vous en donne 

- + **Des bonus fidélité,**
dentaire.
- + **Vous êtes protégés immédiatement**
Pas de délai d'attente ni de carence
- + **Absence de questionnaire médical et garanties viagères**
Vous êtes protégés, quel que soit votre état de santé et pour toute la vie.
- + **Votre carte de tiers payant gratuite,**
acceptée par la grande majorité des professionnels de santé, vous dispense d'avancer les fonds.
- + **Vous êtes remboursés dans les 48 heures** qui suivent le règlement de la Sécurité sociale, grâce à la télétransmission de données informatiques.
- + **Vos remboursements en ligne :**
Sur www.lelibrechoix.fr rubrique "votre espace adhérent", c'est rapide et pratique !
- + **Vous bénéficiez d'une assistance à domicile :**
Choralis assistance pour faire face aux aléas d'une hospitalisation imprévue (garde d'enfants, aide ménagère, etc...)
- + **Vous bénéficiez de la protection juridique :**
recours médical, quelle que soit votre garantie santé.
- + **Vous bénéficiez du Pass'Sports Choralis :**
Des prestations supplémentaires, pour bouger comme il vous plaît !

www.lelibrechoix.fr

**Agence de
Fourmies**

Tél. 03.27.60.53.02

**Horaires d'ouverture
du mardi au vendredi
8h30 à 12h et 13h à 17h30**

**Siège social
Agence de Maubeuge**

Tél. 03.27.53.19.90

**Horaires d'ouverture
du mardi au vendredi
9h à 12h et 13h à 17h
et le samedi de 9h à 12h**

**Agence de
Valenciennes**

Tél. 03.27.36.47.93

**Horaires d'ouverture
du mardi au vendredi
9h à 12h30 et 13h30 à 18h
et le samedi de 9h30 à 12h30**



CHORALIS

Mutuelle Le Libre Choix



CONTRATS

Solidaires
&
Responsables

OFFRES

INDIVIDUELLES



FORMULES SOLIDAIRES ET RESPONSABLES - LES TAUX INCLUENT LE REMBOURSEMENT DU RÉGIME OBLIGATOIRE ET CELUI DE LA MUTUELLE				
SOINS COURANTS⁽²⁾ Honoraires des généralistes et spécialistes (Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée)⁽²⁾ Honoraires des généralistes et spécialistes (hors Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée)⁽²⁾ Honoraires paramédicaux⁽²⁾ Médicaments⁽²⁾ Matériel médical⁽²⁾ Analyses et examens de biologie⁽²⁾ Radiologie, imagerie médicale (Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée)⁽²⁾ Radiologie, imagerie médicale (hors Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée)⁽²⁾ Transport prescrit⁽²⁾ Cure thermique : soins, transport, hébergement⁽²⁾	100 % 100 % 100 % 100 % (Sauf les médicaments remboursables à 15%) 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % -	150 % 125 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % -	200 % 150 % 100 % 100 % 100 % 150 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % Forfait de 130€/an	300 % 200 % 100 % 100 % 100 % 200 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % Forfait de 230€/an
HOSPITALISATION⁽¹⁾ Honoraires des praticiens (Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée)⁽²⁾ Honoraires des praticiens (hors Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée)⁽²⁾ Forfait hospitalier Frais de séjour Participation forfaitaire pour les actes médicaux lourds Chambre particulière⁽³⁾ (sauf maison de repos, convalescence, retraite, établissements spécialisés) Forfait accompagnant (enfant de moins de 12 ans)	100 % 100 % Frais Réels 100 % 100 % - -	150 % 125 % Frais Réels 100 % 100 % 21€/nuitée - maximum 15 nuitées/an 15€/jour - maximum 15 jours/an	200 % 150 % Frais Réels 100 % 100 % 41€/nuitée maximum 30 nuitées/an 25€/jour maximum 30 jours/an	300 % 200 % Frais Réels 100% 100% 61€/nuitée maximum 60 nuitées/an Frais Réels maximum 60 jours/an
PACK PRÉVENTION⁽³⁾ Actes de prévention (dans le cadre des contrats responsables) Acte d'ostéodensitométrie (pour les femmes de + de 50 ans, une fois tous les 6 ans) Vaccin antigrippal (de 50 ans à 64 ans)	100 % 100 % 100 %	100 % 100 % 100 %	100 % 100 % 100 %	100 % 100 % 100 %
OPTIQUE : A compter de la date d'acquisition : pour personne de 16 ans et plus renouvellement tous les 2 ans (sauf si changement de correction : renouvellement possible annuellement), pour les enfants de moins de 16 ans renouvellement annuel, pour les enfants de moins de 6 ans renouvellement semestriel. Renouvellement anticipé possible en cas de situation médicale particulière.				
Panier 100 % Santé* : Classe A (équipement, supplément et prestations optiques)	Zéro reste à charge dans la limite du PLV	Zéro reste à charge dans la limite du PLV	Zéro reste à charge dans la limite du PLV	Zéro reste à charge dans la limite du PLV
Monture⁽²⁾ Verre simple⁽²⁾⁽⁴⁾ Verre complexe⁽²⁾⁽⁴⁾ Verre très complexe⁽²⁾⁽⁴⁾ Adaptation de la correction visuelle⁽²⁾ Appairage de verres d'indice de réfraction différents⁽²⁾ Supplément pour verres avec filtre⁽²⁾ Autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres iséiconiques)⁽²⁾ Lentilles Chirurgie réfractive	100 % 100 % 100 % 100 % 100 % Non remboursable 100 % dans la limite du PLV 100 % 100 %⁽²⁾ + 60 €/an Forfait de 60 €/oeil/an	50 €⁽⁵⁾ 25 €/verre⁽⁵⁾ 75 €/verre⁽⁵⁾ 125 €/verre⁽⁵⁾ 100 % Non remboursable 100 % dans la limite du PLV 100 % 100 %⁽²⁾ + forfait de 100 €/an Forfait de 100 €/oeil/an	100 €⁽⁵⁾ 50 €/verre⁽⁵⁾ 100 €/verre⁽⁵⁾ 150 €/verre⁽⁵⁾ 100 % Non remboursable 100 % dans la limite du PLV 100 % 100 %⁽²⁾ + forfait de 150 €/an Forfait de 150 €/oeil/an	100 €⁽⁵⁾ 100 €/verre⁽⁵⁾ 150 €/verre⁽⁵⁾ 200 €/verre⁽⁵⁾ 100 % Non remboursable 100 % dans la limite du PLV 100 % 100 %⁽²⁾ + forfait de 200 €/an Forfait de 200 €/oeil/an
DENTAIRE Panier 100 % Santé*				
	Zéro reste à charge dans la limite des HLF	Zéro reste à charge dans la limite des HLF	Zéro reste à charge dans la limite des HLF	Zéro reste à charge dans la limite des HLF
Soins dentaires⁽²⁾ Inlay-Onlay⁽²⁾ Orthodontie⁽²⁾ (accord obtenu avant l'âge de 16 ans) Implantologie - Parodontologie BONUS FIDELITE⁽³⁾	100 % 100 % 125 % - Panier maîtrisé 100 % HLF 100 % HLF 100 % HLF 100 % HLF Panier libre 100 % 100 % 100 % 100 %	100 % 100 % 150 % - Panier maîtrisé 125 % HLF 150 % HLF 150 % HLF 125 % HLF Panier libre 125 % 150 % 150 % 125 %	100 % 150 % 200 % Forfait de 150 €/an⁽³⁾⁽⁶⁾ Panier maîtrisé 150 % HLF 200 % HLF 200 % HLF 150 % HLF Panier libre 150 % 200 % 200 % 150 %	100 % 250 % 250 % Forfait de 300 €/an⁽³⁾⁽⁶⁾ Panier maîtrisé 250 % HLF 300 % HLF 300 % HLF 250 % HLF Panier libre 250 % 300 % 300 % 250 %
AUDIOLOGIE⁽³⁾ : le renouvellement est possible tous les 4 ans et tient compte de l'antériorité sur les 4 dernières années.				
Panier 100 % Santé* : prothèse auditive de classe I	Zéro reste à charge dans la limite du PLV	Zéro reste à charge dans la limite du PLV	Zéro reste à charge dans la limite du PLV	Zéro reste à charge dans la limite du PLV
Panier Libre : prothèse auditive de classe II Consommables, piles ou accessoires⁽²⁾	100 %⁽⁷⁾ 100 %	100 %⁽⁷⁾ 100 %	125 %⁽⁷⁾ 100 %	150 %⁽⁷⁾ 100 %
LES PLUS⁽³⁾ Allocation naissance ou adoption (sous réserve de l'inscription de l'enfant)⁽³⁾ Médecines douces⁽³⁾ : acupuncture, biomagnetisme synergique, chiropractie, homéopathie, méthode Mézières, ostéopathie pratiquée par des ostéopathes agréés inscrits à l'Agence Régionale de Santé, pédicurie, posturologie, sophrologie Pass'sports Choralis Choralis Assistance Préjudis Santé	50 € - OUI OUI OUI	100 € 20 €/consultation dans la limite de 4 consultations/an OUI OUI OUI	150 € 25 €/consultation dans la limite de 5 consultations/an OUI OUI OUI	200 € 30 €/consultation dans la limite de 5 consultations/an OUI OUI OUI

(1) Sauf exclusions voir la notice d'information et/ou le règlement mutualiste. (2) Accepté par le régime obligatoire (RO). (3) Se référer au règlement mutualiste. (4) Tel que défini par la législation en vigueur . (5) Le montant exprimé inclut le remboursement de la Sécurité sociale. (6) Forfait doublé après 10 ans d'ancienneté. (7) Remboursement dans la limite du plafond de 1700 € . A législation constante : Votre mutuelle se réserve le droit de maintenir ou de réajuster la part mutuelle si la part Assurance Maladie obligatoire venait à être modifiée. Notre formule est solidaire et responsable. Les garanties s'appliquent dans le respect du parcours de soins et dans les conditions prévues au règlement mutualiste. Les remboursements des garanties en % sont calculés à partir des tarifs fixés par la Sécurité sociale. Ces tarifs peuvent varier selon que le praticien est conventionné ou non conventionné. Les garanties en % incluent le remboursement de la Sécurité sociale et celui de la mutuelle dans la limite des frais engagés. Les garanties en euros sont des forfaits par année civile et par personne protégée (sauf indication contraire), ils intègrent le ticket modérateur. Nos prestations sont délivrées dans la limite des frais réels et des tarifs plafonds des régimes obligatoires. DPTM : Dispositif de pratique tarifaire maîtrisée proposé aux médecins (Optam, Optam-co). Le site annuaire.santé.ameli.fr permet de vérifier si le professionnel de santé est signataire de l'un des dispositifs. - OPTAM = option pratique tarifaire maîtrisée. - OPTAM-CO = option pratique tarifaire maîtrisée des spécialités de chirurgie et de gynécologie-obstétrique. - HLF : Honoraires Limite de Facturation = Montant maximum pouvant être facturé par un chirurgien-dentiste conventionné avec l'assurance maladie obligatoire pour un acte donné. On parle également de « tarifs plafonnés » - Panier 100% santé* : *Tels que définis réglementairement et visés aux articles R.871-1 et R.871-2 du code de la Sécurité sociale, si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans le panier 100% santé, les remboursements se feront selon le niveau de garantie exprimé dans le panier maîtrisé ou libre. - PLV : Prix Limite de Vente d'un dispositif médical correspond au prix maximum de vente à l'assuré social. Document non contractuel.